

## départ anticipé à 60ans pour carrière longue

## Par fleuron, le 29/03/2013 à 19:31

le 31 /05/2014 j'aurai cotisé 165 trimestres dont 5 avant la fin de l'année civile de mes 20 ans j'aurai 60 ans le 20/05/2014

j'ai donc la possibilité de faire valoir mes droits cependant il est annoncé une nouvelle réforme ,mes droits seront-ils modifiés ?

Merci

## Par **P.M.**, le **29/03/2013** à **19:51**

Bonjour,

On ne peut pas savoir de toute façon en quoi consistera une nouvelle réforme et quand elle entrera en application...